

FF 2018 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral

L'examen professionnel de garde-frontière avec brevet fédéral sera effectué en 2018 au Campus AFD de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, à 4410 Liestal. Par l'examen, le candidat / la candidate doit apporter la preuve qu'il /elle possède les aptitudes professionnelles nécessaires à l'activité de garde-frontière qualifié.

Sont admis à l'examen les candidates et les candidats qui:

- a. attestent d'un certificat fédéral de capacité une formation professionnelle initiale de 3 ans au minimum ou une formation jugée équivalente;
- b. a achevé avec succès l'école de gardes-frontière.

Questions administratives:

Dates des épreuves: 30.11.2018–20.12.2018

Taxe d'examen: Aucune taxe d'examen n'est perçue.

Adresse d'inscription: Direction générale des douanes

Commandement du corps des gardes-frontière

Formation d'application Monbijoustrasse 40

3003 Berne

Délai d'inscription: 30 août 2018

Par la suite, les candidats / les candidates admis/es seront informés/es quant au règlement d'examen en vigueur et au

déroulement des examens.

L'inscription comporte:

a. un résumé de la formation et des activités professionnelles;

b. les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;

c. la mention de la langue d'examen;

d. la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

19 juin 2018 Administration fédérale des douanes:

Direction générale des douanes Berne

2018-1808 3525